

## COMMUNE DE CHAMROUSSE

**Avis de concession**  
Directive 2014/23/UE

### Section I : Pouvoir adjudicateur / entité adjudicatrice

---

#### I.1) Nom et adresses

Nom officiel : COMMUNE DE CHAMROUSSE

Numéro national d'identification :

Adresse postale : 35 Place des Trolles

Ville : CHAMROUSSE Code NUTS : FRK24 Code postal : 38 410 Pays : France

Point(s) de contact : Daniel LIGNEY DGS Téléphone : 04 76 89 90 21

Courriel : Mairie@chamrousse.com

#### **Adresse(s) internet**

Adresse principale : (URL) <http://www.mairiechamrousse.com/>

Adresse du profil d'acheteur : (URL) <https://www.marches-publics.info>

#### I.3) Communication

- Les documents du marché sont disponibles en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : (URL)
- L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante : <http://www.mairiechamrousse.com/pratique/marches-publics>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

- le ou les point(s) de contact susmentionné(s)
- autre adresse :

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées

- Par voie électronique via : (URL)
  - au(x) point(s) de contact susmentionné(s)
  - à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info>

- La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse : (URL)

#### I.4) Type de pouvoir adjudicateur (dans le cas d'un avis publié par un pouvoir adjudicateur)

- Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales
- Agence / office national(e) ou fédéral(e)
- Autorité régionale ou locale
- Agence / office régional(e) ou local(e)
- Organisme de droit public
- Institution / agence européenne ou organisation internationale
- Autre type :

I.5) Activité principale (dans le cas d'un avis publié par un pouvoir adjudicateur)

- Services généraux des administrations publiques
- Défense
- Ordre et sécurité publics
- Environnement
- Affaires économiques et financières
- Santé
- Logement et équipements collectifs
- Protection sociale
- Loisirs, culture et religion
- Education
- Autre activité :

## Section II : Objet

### II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé :

Numéro de référence A compléter

Contrat de concession de service public ayant pour objet de confier la conception, la réalisation, l'exploitation, la gestion et la commercialisation du smart grid énergétique multi fluides électrique et thermique avec pilotage intelligent du Recoin à Chamrousse

II.1.2) Code CPV principal 09323000-9 Chauffage urbain

Descripteur supplémentaire (le cas échéant)

09330000-1 – Énergie solaire

09331200-0 – Modules solaires photovoltaïques

KA12-5 – Pour la production d'électricité

42967100-3 – Unités de commande à distance numérique

I.1.3) Type de marché  travaux  services

II.1.4) Description succincte : La présente consultation a pour objet de sélectionner un opérateur qui se verrait confier, par contrat de concession de service public, la conception, la réalisation, l'exploitation, la gestion et la commercialisation du smart grid énergétique multi fluides électrique et thermique avec pilotage intelligent du Recoin à Chamrousse, en application de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, de son décret n°2016-86 du 1er février 2016 et des articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

II.1.5) Valeur totale estimée (le cas échéant)

Valeur hors TVA : 20 000 000 Monnaie : euros

Il s'agit d'une valeur estimative pouvant évoluer, en fonction des dispositions prises en matière de production électrique et thermique du smartgrid.

II.1.6) Information sur les lots

Ce marché est divisé en lots  oui

non

Il est possible de soumettre des offres pour

tous les lots

nombre maximal de lots :

un seul lot

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire :

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer des marchés combinant les lots ou groupes de lots suivants :

## II.2) Description

II.2.1) Intitulé (le cas échéant)

Lot n° : (le cas échéant)

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) (le cas échéant)

09330000-1 – Énergie solaire  
09331200-0 – Modules solaires photovoltaïques  
KA12-5 – Pour la production d'électricité  
42967100-3 – Unités de commande à distance numérique

Descripteur supplémentaire (répéter autant de fois que nécessaire) (le cas échéant)

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : (répéter autant de fois que nécessaire)

FRK24

Lieu principal d'exécution : Commune de Chamrousse

II.2.4) Description des prestations :

(nature et quantité des travaux ou services, ou indication des besoins et exigences)

La Commune de Chamrousse a lancé un vaste plan de régénération urbaine dont l'innovation majeure réside dans la transformation du modèle classique des stations de ski en un nouveau modèle vertueux, adapté aux enjeux de la transition écologique, climatique, énergétique et technologique.

Au titre du contrat de concession le titulaire sera chargé des missions suivantes

- Conception, réalisation exploitation et financement
  - d'une chaufferie biomasse d'une capacité d'environ de 2 à 2,4MW environ associée à un réseau de chaleur d'environ 1km et des sous-stations de livraison pour les opérations immobilières de la ZAC ainsi que pour des bâtiments existants à commercialiser
  - Le cas échéant :
    - cogénération de type ORC en chaufferie,
    - plusieurs unités de production électrique à base d'ENR (solaire par ombrières par exemple avec une surface disponible potentielle de 4000m<sup>2</sup> extensibles à 10 000m<sup>2</sup> selon accord avec le promoteur,)
    - système de mobilité durable adapté aux besoins : bornes de recharge pour véhicules électriques et/ou hydrogène
    - un système de stockage d'énergie électrique performant, vertueux et innovant : batteries, hydrogène, turbinage...
    - Les dispositifs de récupération de chaleur sur les eaux grises rejetées depuis les ouvrages de la ZAC
- L'exploitation des ouvrages de production et distribution d'énergies, la fourniture d'énergie thermique, et le cas échéant d'énergie électrique, auprès des abonnés,

- Service de performance énergétique via une plateforme digitale et applicative pour le pilotage intelligent du smart grid, avec une interface ludique pour l'utilisateur final et la commune de Chamrousse
- Commercialisation des énergies et des services associés.

Le titulaire réalisera et exploitera les ouvrages nécessaires. Le titulaire se rémunérera donc par l'exploitation des ouvrages réalisés. Compte tenu des investissements importants nécessaires pour réaliser ces ouvrages, la Commune de Chamrousse envisage de contribuer financièrement aux investissements réalisés par le titulaire, via une subvention.

### II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des

- Des critères énoncés dans les documents du marché  
*Les critères de sélection des offres seront précisés dans le Règlement de la consultation, qui sera adressé aux candidats admis à déposer une offre*
- critères décrits ci-dessous (les critères d'attribution devront être donnés par ordre décroissant d'importance)

Critères : *(répéter autant de fois que nécessaire)*

### II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 20 000 000 €.HT Monnaie : l'Euro

### II.2.7) Durée de la concession *(Informations facultatives)*

Durée en mois : 300 mois

### II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européen

- oui  non

### II.2.14) Informations complémentaires :

Conformément à l'article 22 du décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016, et sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures, le nombre de candidats qui seront admis à présenter une offre est fixé à 4.

La Commission mentionnée à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales dressera la liste des candidats admis à présenter une offre après vérification de leur aptitude à assurer la réalisation du projet pendant toute la durée du contrat au regard des critères de sélection des candidatures pondérés ci-après :

- Capacité économiques et financières – 30 points – évaluées par rapport aux renseignements et justificatifs exigés à l'article III.1.2. ci-après
- Capacités techniques et professionnelles – 70 points, – évaluées par rapport aux renseignements et justificatifs exigés à l'article III.1.3. ci-après.

Les documents de la consultation seront remis aux seuls candidats admis à présenter une offre.

## Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

### III.1) Conditions de participation

#### III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce et de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :

Pièces à produire :

- Une lettre de candidature dûment complétée, datée et signée par une personne habilitée à engager à l'entreprise pour le contrat de concession cité en objet. En cas de groupement candidat la lettre de candidature indiquera la composition et la forme du groupement, le nom du mandataire. Elle sera signée par chaque co-traitant ou accompagnée de l'autorisation donnée par chaque co-traitant au mandataire pour la présentation du dossier de candidature et du dossier d'offre.
- Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat et chaque membre du groupement ;
- Une déclaration sur l'honneur attestant :
  - 1° Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles 39 et 42 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 susvisée ;
  - 2° Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application de l'article 45 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 susvisée et dans les conditions fixées aux articles 20 et 21 du Décret du 1<sup>er</sup> février 2016 susvisé, sont exacts.
- Les documents justifiant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles 39 et 42 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 susvisée.
- Pour justifier qu'il a satisfait aux obligations prévues au 2° de l'article 39 de l'ordonnance du 29 janvier 2016, le candidat produit un certificat délivré par les administrations et organismes compétents.
- Extrait de l'inscription du registre du commerce et des sociétés (modèle K-bis) ou équivalent étranger de moins de 3 mois
- Pour les personnes assujetties (article L. 5212-1 du Code du travail) à l'obligation définies aux articles L. 5121-2, L. 5212-3 et L. 5212-4 du Code du travail (obligation d'employer des travailleurs handicapés ou en difficulté), une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, indiquant que le candidat a souscrit à la déclaration visée à l'article L. 5112-5 du Code du travail ou qu'il a versé la contribution visée à l'article L. 5212-9 de ce code.

En cas de candidature sous la forme d'un groupement, l'ensemble des pièces énumérées ci-dessus, devra être fourni par chaque membre du groupement, à l'exception de la lettre de candidature unique. Il n'est pas exigé que chaque membre d'un groupement possède la totalité des compétences requises pour l'exécution du contrat.

Pour justifier de ses capacités et de ses aptitudes, le candidat, y compris s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités et les aptitudes d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui les unissent. Dans ce cas, le candidat apporte la preuve qu'il en disposera pendant toute l'exécution du contrat.

### III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés ci-avant :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Le candidat transmet :

1 / Une déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2 disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr>, thème : marchés publics, ou équivalent),

2 / Copie des comptes annuels (bilans, comptes de résultat) des trois derniers exercices connus par activités lorsque leur établissement est obligatoire en vertu de la loi.

3 / Les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées produiront tout élément permettant d'évaluer leur capacité économique et financière et notamment les garanties financières apportées par leurs actionnaires ;

### III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés ci-avant

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Le candidat transmet :

1/ Tous documents de présentation générale du candidat (actionnariat...) étant précisé que les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées produiront les éléments dont elles disposent.

2/ Un descriptif présentant les moyens humains et techniques dont le candidat dispose, son savoir-faire en matière d'exploitation d'un service public dédié à la conception, la réalisation, l'exploitation, la gestion et la commercialisation d'un smartgrid énergétique multi fluides électrique et thermique avec pilotage intelligent.

3 / Les attestations d'assurance responsabilité civile et professionnelle en cours de validité pour l'activité objet de la concession.

4/ Des références pertinentes et détaillées réalisées au cours des trois dernières années en rapport avec l'objet de la concession de service public (Smartgrid énergétique multifluides) et démontrant son aptitude à assurer l'exécution du service public correspondant, la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, et tout autre document démontrant l'aptitude du candidat ou du groupement à assurer l'exécution du service public en cause, la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

5/ Renseignements relatifs à l'activité, aux qualifications professionnelles dont le candidat dispose : le candidat produira des certificats de qualification, des certificats de capacité ou toute justification équivalente.

### III.1.5) Informations sur les concessions réservées (le cas échéant)



### III.2) Conditions liées à la concession (le cas échéant)

III.2.1) Information relative à la profession (seulement pour les concessions de services)

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

- Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel affectés à l'exécution de la concession

## Section IV : Procédure

---

### IV.1) Description

IV.1.8) Information concernant l'accord-cadre sur les marchés publics (AMP) *(seulement pour les concessions de travaux)*

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics  oui  non

### IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

Date : 30/04/2019                      Heure locale : 11h00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : *(répéter autant de fois que nécessaire)*

Français

## Section VI : Renseignements complémentaires

### VI.1) Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable  oui  non  
Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : *(le cas échéant)*

### VI.2.) Informations sur les échanges électroniques

### VI.3) Informations complémentaires : (le cas échéant)

Le présent avis de concession porte sur une procédure restreinte de sélection.

Conformément à l'article 22 du décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016, le nombre de candidat qui seront admis à présenter une offre est limité à quatre maximum.

La Commission mentionnée à l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales dressera la liste des candidats admis à présenter une offre après vérification de leur aptitude à assurer la réalisation du projet pendant toute la durée du contrat au regard des critères de sélection des candidatures pondérés mentionnés ci-dessus.

Les documents de la consultation seront remis aux seuls candidats admis à présenter une offre.

### Groupements d'opérateurs

Les opérateurs économiques intéressés peuvent répondre soit en qualité de candidat individuel, soit sous forme de groupement.

Dans ce cas, les membres du groupement devront désigner un mandataire qui sera l'interlocuteur unique de l'autorité concédante. Le mandataire sera habilité à signer pour le compte du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement.

Un même opérateur ne pourra pas présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et en qualité de membre d'un ou plusieurs groupements ni en en qualité de membres de plusieurs groupements.

### VI.4) Procédures de recours

#### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Nom officiel Tribunal Administratif de GRENOBLE

Adresse postale : 2 place de Verdun

Ville : GRENOBLE Code postal : 38000 Pays : FRANCE

Courriel : [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr)

Téléphone : +33 476429000

Adresse internet : (URL) <http://grenoble.tribunal-administratif.fr/>

Fax : +33 476422269

#### VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

#### VI.4.3 Introduction des recours

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel les renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours *(le cas échéant)*

Nom officiel Tribunal Administratif de GRENOBLE

Adresse postale : 2 place de Verdun

Ville : GRENOBLE

Code postal : 38000

Pays : FRANCE

Courriel : [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr)

Téléphone : +33 476429000

Adresse internet : (URL) <http://grenoble.tribunal-administratif.fr/>

Fax : +33 476422269

**VI.5) Date d'envoi du présent avis : 29/03/2019**